



Secrétariat de la CSS du Havre
Xavier BAUDE
pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 12 décembre 2024

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER
Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2024**

La séance de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la CCI Seine-Estuaire, sous la présidence de Monsieur QUÉNÉHERVÉ, Sous-Préfet du Havre.

Préambule

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance et demande aux participants de se présenter avant chaque prise de parole afin de retracer la teneur des débats.

Monsieur le Sous-Préfet remercie les membres de la CSS pour leur participation nombreuse. Il demande aux intervenants de respecter les temps de présentation afin de laisser plus de place aux échanges.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 septembre 2024 :

Monsieur le Sous-Préfet demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la CSS du 05 septembre 2024.

Monsieur MARTINOT indique ne pas avoir pris la parole au cours de la présentation « bilan des inspections de la DREAL Normandie ».

Monsieur DELPECHE souhaite que son intervention soit retracée intégralement dans le compte-rendu de la CSS du 29 mars 2024.

2. Retour d'information sur les POI et évènements perceptibles récents :

Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il n'est pas possible d'aborder à chaque CSS tous les évènements ou déclenchements de POI. Monsieur BAUDE complète les propos en indiquant qu'un tableau récapitulatif des évènements survenus entre chaque CSS sera transmis à l'ensemble des membres. Depuis la CSS du 05 septembre 2024, il y a eu deux évènements perceptibles et aucun POI de déclenché.

3. Présentations de SIBANYE-STILLWATER

Présentation – Guillaume DESCAMPS (Directeur usine) :

Tout d'abord, Monsieur DESCAMPS présente un retour d'information sur le déclenchement de POI du 18 juin 2024, suite à la détection de chlore dans l'enceinte du bâtiment de stockage de l'usine.

Monsieur DESCAMPS revient sur les éléments de contexte et explique le fonctionnement du bâtiment de stockage du chlore. Il précise que le POI a été déclenché au cours d'une opération de déchargement d'un wagon. Il détaille les faits et le déroulé des évènements. Plusieurs détections de chlore ont eu lieu entre 02h34 et 03h18, avec des concentrations de plus en plus importantes en chlore. Les équipes se sont

immédiatement mises à la recherche de l'origine de la fuite laquelle a été confirmée et identifiée à 03h18. Le POI est déclenché automatiquement à l'atteinte d'une concentration seuil dans le bâtiment étanche de stockage. L'ensemble des sécurités de l'unité ont fonctionné permettant d'isoler la fuite de chlore. Le démarrage de la colonne d'assainissement de secours a permis d'assainir le bâtiment rapidement. Le chlore finit par être neutralisé à 05H13 et le POI est levé à 05h40.

Par la suite, l'usine a été mise à l'arrêt pour faire des investigations plus poussées. Le lendemain, les équipes ont observé un petit craquement et ont confirmé une fuite sur un tuyau, bien qu'il ait été contrôlé un an auparavant. L'analyse des causes met en évidence une corrosion externe de la tuyauterie acier alimentant les deux évaporateurs en chlore.

Un plan d'action a été mis en place pour changer le tuyau et vérifier l'absence de fuite sur les autres équipements. Monsieur DESCAMPS souligne qu'il n'y a pas eu d'impact sur l'environnement et aucune victime ou blessé.

Monsieur BRUNEAU s'interroge quant au suivi de cette tuyauterie. Il demande pourquoi la corrosion n'a pas été identifiée en amont. Monsieur DESCAMPS répond que les tuyaux font partie d'un plan d'investigation annuel. Malgré les contrôles, il n'est pas possible de mesurer pleinement le vieillissement et la perte d'épaisseur des tuyaux. Monsieur BRUNEAU en conclut que le procédé de contrôle n'est pas fiable à 100 %. Monsieur DESCAMPS répond que la tuyauterie ne peut pas être contrôlée dans son intégralité mais uniquement a des points bien définis de manière à suivre l'évolution de l'état de cette dernière sur ces points particuliers au cours du temps.

Monsieur DESCAMPS passe ensuite au deuxième déclenchement du POI survenu le 22 juillet 2024 suite à une détection de chlore dans le bâtiment de stockage du chlore.

Il revient sur le déroulé de l'incident. A 17h30, la pompe d'arrosage à la soude de la colonne d'assainissement du bâtiment s'arrête. En effet, le moteur de la pompe est noyé par des pluies importantes. De manière préventive, le chef de quart déclenche la colonne de secours. Il survient alors une dépression dans la colonne liée au moussage de la soude. Les équipes décident d'arrêter la colonne d'assainissement pour purger la gaine. Dans ce laps de temps, le POI est déclenché automatiquement par détection d'une concentration-seuil de chlore dans le bâtiment étanche de stockage à 17h54. L'équipe ne parvient pas à mettre rapidement en évidence de détection de fuite dans le bâtiment. Après plusieurs levées de doute dans le bâtiment de stockage pour s'assurer de l'absence de fuite de chlore, le POI est levé à minuit.

Monsieur DESCAMPS revient sur l'analyse des causes de l'évènement. Des travaux étaient en cours sur la colonne principale. En particulier, les travaux sur la pompe de la rétention n'étaient pas encore terminés, ce qui n'a pas permis d'avoir de vidange automatique de la rétention. Les opérateurs ont alors dû réaliser une manœuvre manuelle, laquelle a été trop tardive compte tenu du niveau d'eau élevé.

Un plan d'action a été mis en place pour remettre en état la colonne de secours et revoir le mode détection de la pompe de rétention de la colonne pour qu'elle soit en mode automatique et éviter que les moteurs soient noyés à l'avenir.

Les membres de la CSS n'ont pas posé de question concernant le déclenchement de ce deuxième POI.

Après avoir présenté les deux déclenchements de POI, Monsieur DESCAMPS présente leur projet industriel « GalliCam ».

Monsieur DESCAMPS présente le groupe SIBANYE STILLWATER et leur stratégie de développement. A l'origine, SIBANYE STILLWATER est un groupe minier d'origine sud-africaine d'exploitation minière, créé en 2013. En 2017, le groupe s'élargit vers les États-Unis. En 2020, le groupe s'ouvre au continent Européen et vers les métiers de la transition énergétique pour se diversifier à la production de métaux destinés aux batteries de voitures électriques, ce qui nécessite un savoir-faire dans l'exploitation du lithium et du nickel. C'est pourquoi le groupe SIBANYE STILLWATER a repris le site Sandouville en 2022, car celui-ci a une longue expertise dans l'exploitation du nickel à destination de l'industrie nucléaire ou automobile.

Le projet GalliCam s'inscrit dans les engagements Français et Européens de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cela implique notamment une décarbonation de l'industrie, notamment de l'industrie automobile. Le projet GalliCam consistera à raffiner du nickel mais avec un nouveau procédé. L'usine transformera les produits miniers en poudre de nickel pour ensuite construire des batteries électriques. Monsieur DESCAMPS rappelle le fonctionnement d'une batterie qui

nécessite une cathode, une anode et des petites billes appelées CAM (cathode active material en anglais) lesquelles sont composées de nickel, de cobalt et de lithium. Le projet GalliCam consiste à transformer l'usine pour produire du pCAM (précusseurs de CAM) qui est une poudre de nickel, cobalt, manganèse. Si on ajoute du lithium avec du pCAM, on obtient alors du CAM. Le projet du groupe Sibanye Stillwater est double : fournir les fabricants de CAM en pCAM grâce à la raffinerie de Sandouville et en Lithium par le biais du projet Keliber et la construction qui a déjà débuté d'une raffinerie de Lithium en Finlande.

Dans un second temps, un autre objectif du projet Gallicam est de recycler les batteries qui arrivent en fin de vie, afin de récupérer le pCAM. Le procédé industriel a également besoin de beaucoup de chaleur et de biomasse qui sera fourni en partie par SEDIBEX.

Le calendrier des travaux est de devenir le premier fabricant de pCAM en Europe, avec pour objectif d'ouvrir l'usine pour le second semestre 2027. L'ambition du groupe est également de protéger la faune et la flore, avec une évaluation environnementale qui est en cours. La demande d'autorisation environnementale sera déposée courant 2025.

Madame LEROY demande quelle sera la future consommation électrique du site. Elle demande également s'il y a un terrain entre le site de SIBANYE STILLWATER et celui de SEDIBEX et quel sera le devenir de ce terrain. Monsieur DESCAMPS répond que la consommation électrique sera un peu supérieure à celle actuelle. Par ailleurs, il est prévu d'avoir une ligne à haute tension pour alimenter l'usine. Il confirme l'existence d'une réserve foncière de 7 hectares, non-utilisée, entre leur site et celui de SEDIBEX. Il indique qu'il n'y a pas de réutilisation de ce terrain dans le cadre du projet GalliCam.

Monsieur HAAS remercie Monsieur DESCAMPS pour cette présentation très claire et se réjouit de la réalisation d'un tel projet pour l'économie locale. Il demande quel est le montant d'investissement du projet. Monsieur DESCAMPS précise que le montant global n'est pas encore dévoilé, mais il est estimé à plusieurs centaines de millions d'euros.

Monsieur BRUNEAU souhaite connaître les perspectives d'évolution de l'emploi et des métiers qui seront nécessaires pour accompagner ce projet industriel. Il demande également où sont les clients de SIBANYE STILLWATER dans le monde pour ce projet. Monsieur DESCAMPS confirme que l'usine s'appuiera sur le tissu local où il y a des compétences dans le domaine de l'hydrométallurgie. Il y aura également une évolution des métiers, car l'usine intègre le monde de l'automobile qui implique la mise en place d'un système de gestion de la qualité et qui nécessite également des compétences logistiques. L'usine emploie actuellement 200 salariés. La configuration future de l'usine est prévue de tourner avec un effectif légèrement plus bas. Monsieur DESCAMPS précise que le développement commercial de ce projet est en cours, et que les clients sont en cours de prospection.

Monsieur le Sous-préfet remercie Monsieur DESCAMPS pour sa présentation et pour le respect du temps de parole.

4. Actualité réglementaire :

Présentation : Nathalie VISTE (Adjointe du chef d'unité-Coordonnatrice de l'ERAFP).

Madame VISTE présente les derniers textes, en lien avec l'activité de la CSS de la ZIP du Havre et du Havre-Antifer :

- une note relative à la surveillance sur les rejets atmosphériques des installations d'incinération et de co-incinération des déchets ;
- une information transversale sur le décret d'application de la loi industrie verte. Un lien sera transmis pour détailler la procédure. Le principe est de modifier la procédure pour gagner du temps d'instruction dans le délai des autorisations environnementales, et aussi permettre une meilleure association et participation du public. En effet, les consultations des services et du public interviendront dans le même temps ;
- un décret sur l'installation des industriels « verts ».

Madame VISTE précise que tous les liens figurant sur la note sont actifs afin d'en savoir plus sur la sélection des textes.

Monsieur MICHEL complète les propos de Madame VISTE concernant le décret d'application de la loi industrie verte. Il précise que l'objectif est de réduire de 3 mois le délai d'instruction lors d'une procédure d'autorisation, alors que le délai actuel d'instruction est globalement d'un an avec parfois plusieurs

demandes de compléments. Cela a pour conséquences :

- les dossiers déposés devront monter en qualité. Ils devront être à l'avenir suffisamment matures et complets pour ne pas nécessiter plusieurs demandes de compléments ;
- les bureaux d'étude qui élaborent les dossiers devront monter en qualité et compétences.

Les dossiers complets pourront être instruits rapidement. En revanche, les dossiers restés incomplets ne pourront passer à la phase d'examen approfondi par les services et de consultation du public. Ils pourront également faire l'objet d'un rejet par le préfet de département dès la fin de la phase d'examen et de consultation.

Madame LEROY souligne que les études d'impact sur la faune et la flore demandent du temps. Aussi, elle souhaite savoir comment ces études seront prises en compte lors des phases de consultation. Monsieur MICHEL confirme que chaque projet comprendra des études d'impact sur la faune et la flore pour les quatre saisons et qu'elles seront présentées lors des phases de consultation.

5. Études de dangers – Terminaux Nord et Quartier des Neiges

Présentation :

- Rémi CORGET – DDTM76 – chef du SPERIC ;
- Fabien GILLERON – DREAL Normandie – chef du bureau des risques technologiques accidentels ;
- Nicolas CHERVY – HAROPA Port DT Le Havre – Commandant de Port.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que la révision des études de dangers des terminaux de l'Europe et de l'Atlantique ont déjà fait l'objet d'une présentation lors de la CSS du 19 février 2024. Monsieur le Sous-Préfet remercie la DREAL Normandie, la DDTM76, la Capitainerie du port du Havre et les exploitants des terminaux pour leurs travaux pour diminuer les risques sur le quartier des Neiges.

Monsieur GILLERON présente l'état d'avancement de l'instruction des études de dangers sur les terminaux de l'Europe et de l'Atlantique. Il rappelle que les règles d'instruction et de méthodologie entre une ICPE et une infrastructure de transport de matières dangereuses ne sont pas identiques. Il fait un rappel sur la sélection des phénomènes dangereux pour le porter-à-connaissance urbanisme. Il précise que les notes techniques ministérielles d'octobre 2021 définissent les phénomènes dangers à étudier ainsi que leur probabilité de survenance. En particulier, la réglementation demande de ne pas retenir la probabilité F (ex : cela correspondrait à probabilité d'être impacté par la foudre) dans le cadre du porter-à-connaissance. Pour autant, l'ensemble et le cumul des probabilités de A à F sont examinés pour réviser l'étude de dangers.

Monsieur GILLERON rappelle que la réunion publique d'avril 2024 a permis de présenter les périmètres de dangers lesquels sont repris pour la séance plénière de la CSS. Il précise que le périmètre rouge correspond au périmètre des premiers effets létaux lors du porter-à-connaissance de 2019. Le périmètre jaune correspond au nouveau périmètre suite au réexamen des études de dangers en 2022. On peut alors constater une réduction du périmètre de risques.

Suite à la réunion publique d'avril 2024, des travaux ont été menés pour réduire encore les périmètres de risques et exclure l'école Jean-Jaurès et une partie des habitations des zones d'effet à retenir pour le porter-à-connaissance :

- La première action a été de limiter les zones sur lesquelles transitent les matières dangereuses. Cette action est matérialisée en violet sur la cartographie (slide n° 8). Cela correspond aux zones où le transit de matières dangereuses est interdit ;
- La deuxième action a eu pour but de réduire l'impact des matières dangereuses pouvant générer des effets de surpression et thermique. Des zones d'interdiction strictes pour ce type de matières dangereuses ont été définies (slide n° 9 et n° 10) ;
- Une troisième action a eu pour but d'interdire ou limiter certaines zones de manutention de matières dangereuses (slide n° 10) pour réduire la probabilité d'occurrence, ce qui implique de modifier le règlement local portuaire de matières dangereuses.

Ces différentes actions permettent de revoir le périmètre des effets létaux significatifs à retenir pour le porter-à-connaissance sur le quartier des Neiges. De fait, certaines habitations et l'école Jean-Jaurès ne sont plus impactés par les effets létaux (slide n° 11). Les secteurs qui restent impactés par les effets létaux, sont représentés sur le slide n° 12, correspondant à 44 logements impactés.

Monsieur CHERVY présente les mesures organisationnelles et techniques de lutte contre les sinistres, avant qu'un sinistre ne prenne trop d'ampleur. Monsieur CHERVY rappelle qu'au niveau des terminaux, les infrastructures de transport sont intégrées dans le plan particulier d'intervention du Havre-Antifer. Aussi, les terminaux ont l'obligation d'alerter les services de secours et la Capitainerie pour mettre en place des mesures d'urgence. Depuis 2000, les terminaux ont également l'obligation d'avoir un conseiller à la sécurité pour mettre en œuvre les mesures de sécurité. Les terminaux font d'importants efforts pour former les personnels à la première intervention.

S'agissant du port du Havre, la Capitainerie connaît la situation et la localisation des conteneurs présents sur le port. Les officiers de ports sont formés et contrôlent en permanence certaines classes de matières dangereuses, notamment les matières dangereuses qui ne peuvent pas stationner sur les terminaux.

En cas d'urgence, la Capitainerie reçoit l'alerte et fait le relais auprès du SDIS et du CODIS 76. Le Service intégré de sûreté portuaire peut également être sollicité en cas d'urgence pour établir un périmètre de sécurité autour du sinistre. Dans le même temps, l'officier de port d'astreinte se tient à la disposition du Commandant des opérations de secours (COS).

Pour le compte du SDIS, HAROPA Port du Havre finance des moyens spécifiques pour la lutte contre les sinistres en milieu portuaire (canons incendie, mousse incendie...), ainsi que le financement de 16 salaires de pompiers et de formations spécifiques. Cette organisation et ces moyens ne peuvent pas être pris en compte dans les études de risques. Toutefois, l'ensemble de ces moyens a pour but de lutter contre un sinistre et le bloquer le processus qui conduit aux cartes d'effets examinés dans les études de dangers.

Monsieur CORGET revient sur la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Monsieur CORGET souligne que l'impact des effets létaux a été fortement réduit en passant de 500 à 44 logements entre 2019 et 2024.

Dans le cadre du porter-à-connaissance, les services de l'État transmettent la connaissance du risque à la collectivité laquelle doit ensuite appliquer des préconisations pour refuser des projets pouvant augmenter les enjeux humains exposés aux zones d'effets létaux.

En termes d'urbanisme, le changement de destination et le réaménagement des constructions existantes reste possible de façon générale, tant que cela n'augmente pas la capacité d'accueil. De légères évolutions seront malgré tout possibles en matière d'urbanisme. Des autorisations supplémentaires aux aménagements et des extensions de constructions existantes seront possibles pour les logements situés en zone bleue (slide n° 19). Les zones qui restent encore exposées aux risques létaux sont les rue Marmiesse, rue Fercoq et rue du Hoc. Un travail d'évaluation fine du nombre de logements impactés est en cours (30 logements au total).

Monsieur CORGET précise que l'aléa risque n'a pas pu être réduit, suffisamment. Malgré tout, un travail important a été fourni par les services de l'État et les exploitants, de manière à sortir l'ensemble des logements et des habitants de l'exposition aux risques létaux. Il n'existe pas ni possibilité technique de travaux de sécurisation de logements exposés à tels risques, ni dispositif financier permettant de prise en charge de travaux. Cependant, il est possible de travailler sur la sensibilisation du public aux risques, au système d'alerte et de mise à l'abri en cas d'accident.

Monsieur le Sous-Préfet remercie les intervenants pour la présentation et donne la parole aux membres de la CSS.

Monsieur THOURET souhaite revenir sur les zonages pour connaître l'intensité des zones jaunes et bleues. Il souhaite également avoir des précisions sur les zones graves et très graves.

Monsieur GILLERON répond que l'intensité correspond aux effets létaux (niveau d'intensité retenu par les textes ministériels pour réaliser le porter-à-connaissance). Il ajoute que pour une infrastructure de transport de matières dangereuses, il faut regarder la probabilité cumulée de tous les types d'effets (thermique,

toxique, surpression). Par exemple, la rue Fercoq est impactée par les trois types d'effets. Si on prend un effet toxique individuel, on est en probabilité F. Si on cumule l'ensemble des probabilités, on obtient alors des probabilités supérieures en E ou D. C'est l'ensemble du cumul des effets qui donne un panel d'intensité et la cartographie des risques. Monsieur GILLERON précise que la partie très grave correspond à la partie orange sur la cartographie.

Monsieur THOURET observe que l'école Jean JAURES reste dans une zone de surpression de 50 à 140 millibars. Aussi, il souhaite savoir si des aménagements sont prévus pour cette école. Monsieur GILLERON répond que la réglementation ne prévoit pas d'imposer de travaux spécifiques pour l'école. Toutefois, la collectivité peut réaliser certaines actions.

Monsieur BRUNEAU salue le travail réalisé par les services de l'État dans leur globalité par HAROPA Port, la DDTM76, la DREAL Normandie et les exploitants des terminaux. Il revient sur les contraintes d'urbanisme et souhaite avoir des précisions sur les zones orange, jaune et bleue. Monsieur CORGET répond en précisant le principe général :

- en zone orange, les constructions en lien avec l'exploitation sont autorisées ;
- en zone jaune, l'implantation de nouvelles ICPE sont autorisées ;
- en zone bleue, il est possible de faire des extensions et aménagements aux constructions sous réserve de ne pas augmenter le risque (pas de personne supplémentaire exposée).

Monsieur BRUNEAU souligne que les propriétaires qui habitent en zone orange et jaune ont nécessairement une perte de valeur de leur bien, ce qui représente 30 à 40 foyers impactés. Il insiste sur la nécessité de protéger et de trouver des solutions de financement pour mettre en sécurité la population. Monsieur CORGET confirme que les riverains ne peuvent pas faire d'extension dans ces zones. Il ajoute que cette deuxième version du porter-à-connaissance va se traduire par une très forte réduction des restrictions d'urbanisme dans le quartier des Neiges.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que l'exposition des personnes aux risques était une situation déjà existante. Le nouveau porter-à-connaissance n'a pas dévalorisé les biens.

Monsieur BRUNEAU met l'accent sur la nécessité d'accompagner le collectif, de sensibiliser le public et de travailler sur l'alerte et la mise à l'abri du public. Il revient également sur la réduction des zones de stockage des matières dangereuses sur les terminaux. Il demande si cela risque de poser des problèmes à l'activité économique. Monsieur CHERVY répond que les exploitants ont fait beaucoup d'efforts pour réduire les zones de stationnement. Grâce aux systèmes informatiques actuels, il est possible d'optimiser les zones de stationnement sans que cela ne pénalise trop l'exploitation.

Monsieur THOURET demande si une réunion spécifique d'information au public sera prochainement programmée. Monsieur le Sous-Préfet précise qu'une réunion n'est pas encore programmée et que des discussions sont en cours avec la Ville du Havre pour préciser les modalités d'information au public.

A la question posée par Madame BUDIN, Monsieur GILLERON mentionne que l'implantation d'un mur de conteneurs a été envisagée pour protéger de certains effets. Toutefois, les études de danger ont démontré que ce type de protection n'est pas efficace pour une majorité des phénomènes dangereux. Le mur serait très proche des zones de stockage. Aussi, le mur tomberait en cas de surpression. De même, en cas de nuage toxique, le nuage passerait au-dessus du mur.

Monsieur MARECHAL souhaite savoir si le réseau incendie est propre au port ou s'il est connecté au réseau de la ville du Havre. Monsieur CHERVY précise qu'il s'agit du réseau incendie de la ville du Havre. Des études sont en cours pour mieux utiliser l'existant et l'entretien du réseau. Il ajoute que les remorqueurs sont équipés en cas de perte du réseau incendie.

Monsieur le Sous-Préfet demande aux membres de la CSS s'ils ont d'autres questions. Il indique que les réflexions se poursuivent avec la ville du Havre pour réduire l'impact sur la population.

6. Bilan déchets 2022 et 2023 de SUEZ RV VAL Estuaire

Présentation : Maxence DUTILLOY – Responsable de sites

Monsieur DUTILLOY présente le bilan d'activités et déchets du groupe SUEZ RV VAL Estuaire pour les années 2022 et 2023. Il rappelle la localisation, l'activité et l'organisation du site. En 2023, le site a réceptionné 152 000 T de déchets (papiers, cartons, plastiques, métaux...) :

- 90 % des matériaux sont recyclés,
- 6 % sont valorisés en énergie,
- 4 % partent en enfouissement.

La surveillance des eaux pluviales est assurée par quatre piézomètres qui ceinturent le site. La qualité des eaux est conforme aux normes. Une campagne de mesures de niveaux sonores a été réalisée les 04 et 05 octobre 2022. Cette étude est conforme au respect des valeurs admissibles. La prochaine campagne de mesure est programmée pour 2025.

Monsieur MICHEL rappelle que parallèlement à la présentation power point en CSS, l'exploitant doit transmettre le bilan complet et le rapport annuel.

En réponse à la question posée par Monsieur BRUNEAU, Monsieur DUTILLOY précise que le site ne produit pas de combustible solide de récupération (CSR).

En réponse à la question posée par Monsieur HAAS, Monsieur DUTILLOY indique que les déchets valorisés en énergie sont envoyés sur le site de OREADE à Saint-Jean-de-Folleville.

Les membres de la CSS n'ont pas d'autre question.

7. Bilan déchets 2023 de SEREP

Présentation : Laurent GALLIEN – Directeur SEREP

Monsieur GALLIEN présente le bilan déchets 2023 de SEREP. Il rappelle la localisation et la vocation du site. L'usine SEREP est un centre de traitement de déchets liquides dont l'objectif est de valoriser des hydrocarbures. Depuis 2020, l'usine traite en moyenne annuelle 70 000 tonnes de déchets. La capacité de stockage d'environ 13 000 m³. Compte tenu de la nature et de la quantité de déchets traités, le site doit respecter deux types de réglementation, à savoir les réglementations ICPE et fiscales.

L'usine a développé une activité maritime, car le port du Havre doit mettre en place des installations capables de traiter des déchets maritimes, conformément à la convention MARPOL. SEREP a donc créé un service dédié à la collecte de déchets. Monsieur GALLIEN souligne que savoir traiter un déchet implique d'apprécier d'une part ses constituants et d'autre part ses caractéristiques.

Monsieur GALLIEN revient sur les faits marquants de l'année 2023, en particulier sur la mise en place de l'application Trackdéchets dont le but est de tracer les mouvements (entrées et sorties) de déchets dangereux. SEREP a donc dû accompagner ses clients en 2023 sur cette évolution majeure qui permet d'avoir un meilleur suivi pour l'ensemble de la filière.

Monsieur GALLIEN rappelle que les déchets proviennent à 70 % de la région Normandie.

Monsieur GALLIEN revient sur les rejets aqueux en 2023. Il souligne que tous les industriels font des efforts pour réduire la consommation d'eau. Pour autant, la pollution des eaux est identique voire plus concentrée, ce qui implique de s'adapter à ces nouveaux traitements des déchets.

Monsieur GALLIEN indique que le site a fait l'objet de cinq visites d'inspection de la DREAL Normandie en 2023, dont un contrôle inopiné d'un exercice POI le 04 juillet 2023. Monsieur GALLIEN termine sa présentation en mentionnant les efforts financiers du groupe pour améliorer les performances environnementales (gestion des eaux usées et performance énergétique).

Monsieur THOURET précise que la présentation power point ne mentionne pas le périmètre géographique des risques technologiques en raison de l'activité exercée par SEREP. Monsieur GALLIEN répond qu'une cartographie des risques aurait pu être insérée dans la présentation. Il ajoute que la réduction d'activités comme le lavage de barge a permis de réduire les zones d'effet impactant le quartier des neiges. La cartographie des risques sera transmise à Monsieur THOURET postérieurement à la réunion.

8. Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur QUENEHERVE remercie les participants à la réunion et rappelle que la prochaine CSS aura lieu le vendredi 13 décembre 2024 au matin.

Pour le préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale
de la sous-préfecture du Havre,



Julia LE FUR

Annexe n° 1 : Liste des membres de la CSS et présence des membres à la CSS du 11 octobre 2024

Collège ADMINISTRATION				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
SOUS- PRÉFECTURE DU HAVRE	Titulaire	M. Gilles QUENEHERVE	Sous-préfet du Havre	Présent
		M. Xavier BAUDE	Adjoint au chef de cabinet, sous- préfecture du Havre	Présent
SIRACEDPC 76	Titulaire	Mme Tiffany WEYNACHTER	Directrice du SIRACED-PC	Excusée
	Suppléant	Mme Ludivine BLOQUEL	Cheffe du bureau de la gestion de crise et de la planification	Excusée
	Suppléant	M. Mathieu LALLIER	Chargé de planification ORSEC et des risques technologiques	Présent
ARS Normandie	Titulaire	M. Jérôme LEBOUARD		Présent
	Suppléant	Mme Aurélia VAN DUFFEL	Technicienne sanitaire	
	Suppléant	Mme Emmanuelle MARTIN	IES Environnement, Extérieur & Littoral	
DDETS	Titulaire	M. Philippe GARBE	UC Le Havre	
	Suppléant	M. Pascal DESILLE LEGEAY	Directeur départemental	
DDTM 76	Suppléant	Mme Laetitia KUBIAK	Chargée d'études prévention des risques technologiques	
	Titulaire	M. Bruno VERMONT	Chef du STH	
	Suppléant	M. Rémi CORGET		Présent
	Suppléant	M. Miguel SANTIAGO	STH	
	Suppléant	M. Bastien GOULE		Présent
DREAL Normandie	Titulaire	M. Stéphane MICHEL	Chef de l'UD Le Havre	Présent
	Suppléant	Mme Nathalie VISTE	Adjointe au chef de l'UD Le Havre	Présente
SP Lisieux 14	Titulaire	M. Guillaume LERICOLAIS	Sous-préfet de Lisieux	
SDIS 76	Titulaire	M. Didier GONDE		Présent
	Suppléant	M. Sylvère PERROT		Présent
SDIS 14		M. Bruno BETTIOUI		Présent

Collège ELUS des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
Mairie de Gonfreville l'Orcher	Titulaire	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher	Présent
		M. Christian CHICOT		Présent
Mairie d'Harfleur	Titulaire	Mme Christine MOREL	Maire de Harfleur	
	Suppléant	M. Dominique BELLENGER	Adjoint au maire	Excusé
Mairie du Havre	Titulaire	M. Edouard PHILIPPE	Maire du Havre	
	Suppléant	Mme Marie-Laure DRONE	Adjointe au maire du Havre chargée de la sécurité	Excusée
Mairie de La Poterie-Cap d'Antifer	Titulaire	M. Cyriaque LETHUILLIER	Maire de La Poterie-Cap d'Antifer	
	Suppléant	M. Christophe BEMAC	Mairie de La Poterie-Cap d'Antifer	
Mairie d'Oudalle	Titulaire	M. Jean-Michel ARGENTIN	Maire de Oudalle	
Mairie de Rogerville	Titulaire	Mme Avelyne CHIROL	Maire de Rogerville	
Mairie de Saint- Jouin-Bruneval	Titulaire	M. François AUBER	Maire de Saint-Jouin-Bruneval	
	Suppléant	M. Olivier HENRY	Adjoint au maire	Présent
Mairie de Saint- Martin-du- Manoir	Titulaire	M. Jean-Luc LEFORT	Maire de Saint-Martin-du-Manoir	
Mairie de Saint- Vigor- d'Ymonville	Titulaire	Mme Sandrine LEMOINE	Maire de Saint-Vigor-d'Ymonville	Présente
	Suppléant	M. Jacques TETARD	1 ^{er} adjoint au Maire	
Mairie de Sandouville	Titulaire	M. Jacques DELLERIE	Maire de Sandouville	Présent
	Suppléant	M. Michel DALLONGEVILLE	Adjoint en charge de la sécurité et des travaux	
Président du conseil régional	Titulaire	M. Hubert DEJEAN de la BATIE	Vice-Président de la Région Normandie	
	Suppléant	M. Augustin BOEUF	Vice-Président du Département de la Seine-Maritime	
Président du conseil départemental	Titulaire	M. Bertrand BELLENGER	Président du conseil départemental	
	Suppléant	M. Florent SAINT MARTIN	Vice-Président du conseil départemental	
CC du pays d'Honfleur et Beuzeville	Titulaire	M. Nicolas PUBREUIL	Délégué communautaire	
	Suppléant	Mme Martine HOUSSAYE	Vice-Présidente	Représentée par M. MILLIEN
Président de la CU LHSM	Titulaire	M. Hubert DEJEAN de la BATIE	Vice-Président transition énergétique et déchets	
	Suppléant	M. Jean-Pierre LEDUC	CC déchets	

Collège RIVERAINS				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
CCI du Havre	Titulaire	M. François HAAS	Membre associé	Présent
	Suppléant	M. Vincent DUBOS	Conseiller technique	
Comité du quartier des neiges	Titulaire	M. Jean-Pierre THOURET	Vice-président	Présent
	Suppléant	Mme Mauricette TREBUTIEN	Présidente	
Eco choix	Titulaire	Mme Françoise JORDAN		Présente
	Suppléant	M. Michel BRUNO	Membre	Excusé
Ecologie pour Le Havre	Titulaire	Mme Annie LEROY	Vice-Présidente	Présente
	Suppléant	M. Xavier LEMARCIS		
Estuaire SUD	Titulaire	Mme Marie-Noelle BUDIN		Présente
	Suppléant	M. Michel AUVRAY	Vice-Président	
HAROPA Port / DT Le Havre	Titulaire	M. Emmanuel LUDOT	Directeur de la transformation de la zone industrielle du Havre	
	Suppléant	Mme Linda DOUET ou Aurélien LEVIEUX		
Les côtes blanches	Titulaire	M. André VALIN	Membre du bureau	
Maison de l'Estuaire	Titulaire	M. Martin BLANPAIN	Directeur	
	Suppléant	M. Thomas LECARPENTIER	Chargé de mission	
Oxygène Estuaire	Titulaire	M. Mickaël BARON	Président	Présent
	Suppléant	M. Frédéric GUERIN		Présent
Saint-Jouin développement durable	Titulaire	M. Guy LEMIGNOT	Président	
	Suppléant	M. Sylvain POURIER	Vice-Président	
SOS Estuaire	Titulaire	M. Arnaud LABAT	Président	Présent
	Suppléant	M. Patrice BONAY	Vice-Président	Excusé
Union Locale PEEP du Havre et de sa région	Titulaire	M. Christian HUARD	Président	
	Suppléant	M. Emmanuel DIARD	Trésorier	

Collège EXPLOITANTS

Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
CHANE Terminal (ex- ALKION TERMINAL)	Titulaire	M. Sébastien TRICHEREAU	Directeur	
	Suppléant	M. Pascal GAUELLE		Présent
CARE	Titulaire	M. Ludovic LE MAGUEROU	Directeur général	
	Suppléant	Mme Lucie GUITON	Directrice de site	Présente
CHEVRON ORONITE	Suppléant	M. Philippe LESAGE	Directeur QHSE	
	Titulaire	M. Olivier CLAVAUD	Directeur industriel et logistique	
CIM	Titulaire	M. Alan JEANNE	Directeur des terminaux pétroliers	Présent
	Suppléant	M. Kévin CAYROL	Responsable du département HSE et ASIP	Présent
ETARES	Titulaire	M. Bruno LEBARON	Directeur général	
ETARES Environnement	Titulaire	M. Samuel LEBAIN	Directeur	
LUBRIZOL	Titulaire	M. Nicolas ADAM	Directeur	Présent
	Suppléant	M. Mathieu PLANQUETTE		
NORGAL	Titulaire	M. Clément CAPBER		
	Suppléant	M. Guillaume LEBERTOIS	Responsable QHSE	Présent
OSILUB	Titulaire	M. Olivier NAVETTE		Présent
	Suppléant	M. Arnaud DOSNON	Responsable de site	
SEDIBEX	Titulaire	M. Gaëtan DE RAUCOURT		Présent
	Suppléant	M. Alexandre MARTINET		
SEPP	Titulaire	M. Emmanuel HORLAVILLE	Directeur QSE	Présent
	Suppléant	M. Christophe CRAMOYAN	Directeur	
SEREP	Titulaire	M. Laurent GALLIEN	Directeur général	Présent
SHMPP	Titulaire	M. Pierre Martinot	Directeur	Présent
	Suppléant	Mme Emilie JEAN	Responsable QSSSE	Présente
SIBANYE- STILLWATER	Titulaire	M. Guillaume DESCAMPS	Directeur de site	Présent
	Suppléant	M. Nicolas WOLTER	Chef du département QHSE	Présent
SIGALNOR	Titulaire	M. Damien LEBAIR	Chef de centre	Présent
	Suppléant	M. Thierry BUREL	Responsable d'exploitation, adjoint chef des centres	
SUEZ RV VAL Estuaire	Titulaire	M. Alain MALHERE		Présent
	Suppléant	M. Maxence DUTILLOY		Présent
SYNTHOMER	Titulaire	M. Guillaume LEGAY	Directeur	Présent
	Suppléant	Mme Virginie DESPORTES	SHE Manager	
TOTALENERGIES Fluids	Titulaire	Mme Dominique MALLIA		Présente
	Suppléant	Mme Alexandrine CHOFFAT		
TOTALENERGIES Plateforme de Normandie	Titulaire	M. David MARION	Directeur	
	Suppléant	M. Guillaume ALLIOT		Présent
YARA	Titulaire	M. Yves BAUWENS		Excusé
	Suppléant	M. Marcel VADROT		

Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
CSSCT de ALKION TERMINAL	Titulaire	M. Jean-Luc NAAS	Membre élu	
	Suppléant	M. Michel LECHEVALIER	Membre	
CSSCT de CHEVRON- ORONITE	Titulaire	M. Eric LE TOUZÉ	Membre élu	
	Suppléant	Mme Marie DUVAL	Membre élu	
CSE/CSSCT CIM	Titulaire	M. Fabian BOURDALOUS	Délégué syndical	
	Suppléant	M. Samuel LEPILLER	Secrétaire	
CSE LUBRIZOL Le Havre	Titulaire	M. Bertrand BOULET	Secrétaire du CSE LUBRIZOL Le Havre	
	Suppléant	M. Thierry ROLAND	Secrétaire	
CSE/CSSCT NORGAL	Titulaire	M. Benjamin CAUMONT	Représentant	
	Suppléant	Mme Sandra WALTENER	Représentante	
CSE/CSSCT SEDIBEX	Titulaire	M. Franck VEILLON	Secrétaire	
	Suppléant	M. Cédric JAMES		
CSE/CSSCT SIBANYE STILLWATER	Titulaire	M. Kevin KORZEMIAKIN	Secrétaire	
	Suppléant	M. Benjamin DROUILLARD	Membre	
CSE/CSSCT SYNTHOMER	Titulaire	M. Sylvain CHAPELLE	Secrétaire	
	Suppléant	M. Jérôme BAILLEUL	Membre	
CSE/CSSCT TOTALENERGIE S Fluids	Titulaire	M. Olivier VAN RUYMBEKE	Membre élu	
	Suppléant	M. Gilles RECHER	Membre élu	
CSE/CSSCT TOTALENERGIE S Plateforme de Normandie	Titulaire	M. Johan SENAY	Représentant	
	Suppléant	M. Pierre-Yves HAUGUEL	Représentant	
CSE/CSSCT YARA	Titulaire	M. Charles LEONARD	Délégué du personnel	Présent
	Suppléant	M. Yohann ROUSSEAU		
Salariés d'OSILUB	Titulaire	M. Jean-Jacques RIOU	Membre du CSE	
	Suppléant	M. Yves VIGNAUD	Membre du CSE	
Salariés de SEREP	Titulaire	M. Michael LE GOULVEN	Délégué du personnel	Présent
	Suppléant	M. Christophe LESEINE		
Salariés de SHMPP	Titulaire	M. Julien L'HERMITTE	Délégué du personnel	Présent
	Suppléant	M. Madgide ARRACHMANE		
UL CFTD Le Havre	Titulaire	M. Philippe FLEURY	Représentant	
UL CFTC Le Havre	Titulaire	M. Daniel HEUZÉ	Secrétaire administratif	
	Suppléant	M. Stéphane LAINÉ	Membre du conseil d'administration	
UL CGT-FO	Titulaire	M. Thierry DELPECHES	Représentant	
	Suppléant	M. Florian MARECHAL	Représentant	Présent
UL CGT Harfleur- Tancarville	Titulaire	M. Frédéric BICHOT	Membre élu	
	Suppléant	M. Fabien FRANCOIS	Représentant	
Union départemental e CFE-CGC Le Havre	Titulaire	M. François BOURGUIGNON	Représentant	
	Suppléant	M. Damien CAMPION	Représentant	

Collège PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
AGENCE DE L'EAU SEINE- NORMANDIE	Titulaire	M. Michel REVEILLERE	Chargé d'aide au fonctionnement - service des performances environnementales	Présent
	Suppléant	M. Mathieu BLONDEAU	Chargé d'opérations industrie	
ATMO NORMANDIE	Titulaire	M. Jérôme CORTINOVIS	Ingénieur	Présent
	Suppléant	M. Sébastien LEMEUR	Responsable du pôle exploitation des données	
Député de la Seine-Maritime	Titulaire	M. Jean-Paul LECOQ	Député de Seine-Maritime	Présent
ORMES	Titulaire	M. Pascal MALLET	Directeur adjoint	Présent
	Suppléant	Mme Virginie PAPE		Présente
SYNERZIP-LH	Titulaire	M. Jean-Michel VILLEVAL	Secrétaire général	
	Suppléant	M. Ismène TOUATI		

INVITÉS et SERVICES

Membres	Prénom NOM des personnes présentes	Présence
HAROPA	M. Nicolas CHERVY	Présent
	M. PERROT	Présent
TELSF	M. Jean-Yves CAPELLE	Présent
	M. Antony RAULT	
	M. Thomas COURTY	
Havre Métropole	Mme Juliane COUSIN	
MEDEF	M. Fabrice TOURRES	
CCI Seine Estuaire	Mme Sandrine CAPO	
DREAL Normandie	Didier BARBAY	Présent
	Fabien GILLERON	Présent
Ville de Gonfreville- l'Orcher	Christian CHICOT	Présent
	Sandrine DAGBERT	Présente